



BENETEAU S.A.

Société Anonyme au capital de 8 278 984 €uros
Siège social : Les Embruns - 16 Bd de la Mer - 85803 ST GILLES CROIX DE VIE
R.C.S. La Roche sur Yon B 487 080 194

Assemblée Générale du 15 juin 2023

Réponses du Conseil d'administration à des questions écrites posées par des actionnaires

A l'occasion de l'Assemblée Générale, une question écrite a été adressée à la Société dans les conditions prévues par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Question de Madame Yutong LI du 30 mai 2023

"Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'ai remarqué que votre entreprise a été très active dans l'utilisation des rachats d'actions au cours des dernières années. Ainsi, j'aimerais savoir **pourquoi vous avez fait le rachat d'action plutôt que de distribuer seulement les dividendes ? quel sont les intérêts pour vous de racheter votre propre action ? Et quel sont les différences pour vous entre le rachat et le dividende.** En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? Je suis consciente que vous avez un plan d'actionnariat salarié, mais pourriez-vous me donner des raisons autres que celles-ci, s'il vous plait, car j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre votre programme de rachat d'actions et les besoins du plan d'actionnariat salarié."

Réponse

BENETEAU S.A. a procédé à des rachats d'actions au cours des dernières années afin de couvrir les besoins en titres correspondants aux plans d'actions gratuites mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe. Ces rachats occasionnels n'ont donc pas été faits dans le but de procéder à une distribution de bénéfices aux actionnaires.

En opérant ainsi, BENETEAU S.A. souhaite éviter que ces plans d'actions gratuites n'entraînent, par des augmentations de capital, une dilution des actionnaires existants.

Il n'y a donc pas lieu de les analyser sur le même plan qu'une distribution de dividendes qui intervient une fois par an en fonction de la capacité bénéficiaire et des besoins bilanciaux de l'entreprise.
